



## Pension alimentaire + santé

Par **bourgeois**, le **05/06/2007** à **14:19**

Bonjour,  
je suis séparée avec trois enfants et perçoit une pension alimentaire de 200 euros par enfant.  
Le pension sert elle aussi aux frais d'optique ( entre 200 et 250 euros par enfant et par an)  
sachant que le papa a la mutuelle pour les enfants mais qu'il refuse de faire le nécessaire  
pour les remboursements.  
Cordialement

Par **bourgeois**, le **21/06/2007** à **13:18**

bonjour,  
alors personne peut me répondre???